

Voici de quoi les jeunes sont capables!

L'invitée

Chloé Golaz
Commission
cantonale
de jeunes



On dit trop souvent que les jeunes d'aujourd'hui ne pensent qu'à boire, à faire la fête, et ils remplissent ainsi les pages de faits divers! Pourquoi? Parce que nous nous appliquons plus à dénoncer et à médiatiser les délits de quelques-uns qu'à relever les bonnes actions et les initiatives de tous les autres. Aussi, pour casser le mythe et montrer que les jeunes s'engagent pour le bien commun, la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ-Vaud), créée en 2011 à la suite de l'adoption de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse, dresse le bilan de ses deux premières années.

Constituée de vingt-deux membres âgés de 14 à 18 ans et provenant de différentes régions du canton, la Commission a démontré ses compétences et ses convictions en avril 2012, lorsqu'elle a été consultée par le Conseil d'Etat sur le Règlement d'application de la LEO.

Elle a fait ressortir deux éléments qui n'avaient pas été pris en compte: le droit des élèves de s'exprimer et de se faire entendre sur la vie de l'établissement scolaire, et leur devoir d'éviter entre eux toutes formes de discrimination, dont l'homophobie déjà relevée par le Conseil des jeunes de Lausanne. Quatre propositions de notre Commission ont été acceptées et intégrées par le Conseil d'Etat dans le Règlement final, ce qui prouve que l'avis des jeunes est responsable, pertinent et influent.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Montrant une fois de plus que les jeunes se sentent vraiment concernés par la vie communautaire, nous

nous sommes penchés sur d'autres questions d'actualité dans notre canton.

Au sujet des transports publics pour les jeunes en formation, divers problèmes ont été relevés, tels que le prix de plus en plus élevé des abonnements ou le manque de correspondances dans certains villages ruraux. Après avoir récolté diverses informations et discuté avec des Conseils de jeunes locaux, la Commission a envoyé un dossier aux autorités cantonales concernées, avec des propositions pour améliorer le système actuel.

Par la suite, la Commission a eu l'occasion de se prononcer sur d'autres projets de l'Etat de Vaud, tels que la loi cantonale sur les bourses d'études, et même sur la modification de l'article 67 de la Constitution fédérale (politique de la jeunesse).

A travers l'exemple de la Commission cantonale, les jeunes de moins

«Nos propositions ont été acceptées, preuve que l'avis des jeunes est pertinent et influent»

de 18 ans démontrent, une fois encore, qu'ils ont de véritables capacités et qu'ils sont plus que disposés à prendre des responsabilités envers leur canton et leur communauté si on leur en donne les moyens. Et tant d'autres projets, initiatives, conseils et groupes de soutien à la jeunesse seraient encore à mettre en lumière!

Alors, chers adultes et chers politiciens, laissez plus de place aux jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer sur des sujets les concernant, et ayez confiance en eux, dans leurs avis et leurs convictions. Et vous, les jeunes, venez vous faire entendre, rejoignez-nous!



Dans nos buzz

Entre Tchétchénie et Tchèque, la confusion règne chez certains Américains après l'attentat de Boston